

SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA GASPÉSIE, TENUE LE JEUDI 30 MARS 2017, À 16 H, PAR VISIOCONFÉRENCE ET ACCÈS AUDIO

SONT PRÉSENTS :

- M^{mes} Yolaine Arseneau, représentante du milieu de l'enseignement
Ann Béland, membre indépendant
Chantal Duguay, **présidente-directrice générale**
Marcelle Leblanc, représentante du comité des infirmières
Nicole Johnson, membre indépendant
- MM. Médor Doiron, membre indépendant
Magella Émond, membre indépendant
Mark Georges, membre indépendant
Jean-Marc Landry, membre indépendant
Kevin Lavoie, représentant du comité multidisciplinaire
Richard Loiselle, **président**, membre indépendant

ABSENCES MOTIVÉES :

- M^{mes} Jacqueline Babin, représentante du comité des usagers
Josée Duguay, représentante des médecins spécialistes
Sabrina Tremblay, représentante du comité régional sur les services pharmaceutiques
Philippe Berger, représentant des fondations du CISSS de la Gaspésie
Gilles Cormier, **vice-président**, membre indépendant

INVITÉS :

- MM. Michel Bond, directeur des ressources humaines, communications et affaires juridiques
Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et approvisionnement

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après avoir constaté le quorum, M. Richard Loiselle, président, souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 16 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CISSSG-13-16/17-98

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. **Direction générale adjointe aux programmes de santé physique généraux et spécialisés**
 - 3.1 Convention de cession d'exploitation - Optilab;
4. **Gouvernance du CISSS de la Gaspésie**
 - 4.1 Désignation d'un médecin examinateur pour le CISSS de la Gaspésie RLS de la Haute-Gaspésie;
5. Information de la présidente-directrice générale;
6. Levée de la réunion.

3. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE AUX PROGRAMMES DE SANTÉ PHYSIQUE GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS

3.1 CONVENTION DE CESSION D'EXPLOITATION - OPTILAB

M. Richard Loiseau, président du conseil d'administration, présente l'historique de la démarche effectuée dans ce dossier.

Parmi les différentes interventions effectuées par le président, au nom du Conseil d'administration, deux lettres ont été adressées au ministre de la Santé et des Services Sociaux, M. Gaëtan Barrette. Elles résument l'essentiel des positions défendues tout au long du processus. Une première a été expédiée le 23 décembre 2016, et une seconde, peu après la visite du ministre à Gaspé, le 29 mars 2017.

- La missive du 23 décembre cernait les principales préoccupations des membres du C. A. à l'égard du dossier Optilab et se concluait par une demande de moratoire. À la demande des membres du C. A., les principaux arguments avancés sont sommairement résumés ci-dessous :

« [...] À titre de président du C. A. et, au nom de nos administrateurs, je désire vous faire part de notre proposition à l'égard du dossier Optilab.

Notre inquiétude se situe à deux niveaux, le premier touchant à la sécurité et à l'altération des échantillons et le second concerne principalement les pertes d'emploi pour l'institution et conséquemment pour la région.

Notre première inquiétude s'inscrit davantage dans les lignes directrices qui guident les décisions des administrateurs, soit celle de la qualité des services aux patients et celle de la proximité des services. Nos réalités régionales et les particularités de notre vaste territoire gaspésien, soit au-delà de 570 kilomètres de ceinture gaspésienne à être desservie, rendent les déplacements hasardeux spécialement en période hivernale. [...] Ce sont ces dernières conditions de transport qui nous inquiètent et à forte raison. Les délais et pertes de temps vont s'accroître, des échantillons seront altérés, la perte appréhendée d'échantillons deviendra réalité, et finalement nous serons confrontés au triste résultat soit l'impossibilité d'assurer leur transport dans les temps requis. Nous sommes déjà informés que dans la démarche qui vient de s'enclencher, des échantillons se sont déjà perdus et pourtant nous ne sommes encore qu'en automne. Comment, dans ces conditions, rassurer les patients lorsque nous même, comme administrateurs, sommes dans l'appréhension, inquiets et surtout sans assurance sur la qualité du service qui sera offert. [...] À ceci s'ajoute l'inquiétude, l'insécurité et le stress que causent ces rappels et ces reprises de tests et d'échantillons, sans parler des retards périlleux à amorcer les traitements requis.

[...] Face à ces multiples constats, notre proposition de solution est simple : soit de décréter un moratoire de trois ans pour la région gaspésienne. L'implantation d'Optilab sera pour notre région modulée par étapes. Durant cette période, l'implantation, particulièrement dans les grands centres, aura permis d'adapter, de consolider, de corriger, et d'expérimenter des méthodes et des façons de faire qui pourront, par après, soit être appliquées, soit être adaptées aux réalités de notre région.

La deuxième de nos inquiétudes, nous en convenons, est davantage de nature politique. Nous ne pouvons, par contre, en faire abstraction. Les pertes d'emplois pour

notre région sont extrêmement difficiles et, d'autant plus dramatiques, lorsque les conséquences dépassent le niveau du seul emploi. En effet, ces emplois sont à court terme associés à une perte de gouvernance et à moyen et à long terme, elles conduiront à une perte d'expertise, non seulement au sein de l'organisation, mais pour l'ensemble de la région gaspésienne.

[...] Notre solution de moratoire sur trois ans nous permettra de maintenir en place un nombre stratégique d'experts et du personnel spécialisé afin de garantir, d'une part la pérennité du service d'analyse au sein de nos unités et de notre organisation et, d'autre part, d'assurer la qualité et l'efficacité du travail tout en recherchant l'efficience pour l'ensemble de nos actions.»

- La missive du 29 mars faisait suite à différentes discussions et négociations durant tout le processus et visait principalement, pour la Gaspésie, à inscrire Optilab sous la forme d'un projet pilote dans lequel nous conservons la gouvernance régionale. À la demande des membres du C. A., les principaux éléments avancés sont sommairement résumés ci-dessous :

« Nous tenons, d'entrée en matière, à remercier le ministre de la Santé et des Services Sociaux, M. Gaétan Barrette, pour l'écoute attentive et pour la réponse rapide et articulée aux besoins de notre clientèle [dossier hémodialyse]. Nous ne pouvons que saluer le brio avec lequel il a conduit l'ensemble de l'exercice. Nous lui réitérons à nouveau nos sincères remerciements. De plus, nous tenons à souligner que nous avons grandement apprécié le temps qui nous a été alloué pour lui faire part de certaines de nos préoccupations.

À cet égard, les discussions tenues avec le Ministre Barrette sur le dossier Optilab ont été enrichissantes et profitables. Elles nous ont permis de mettre en relief plusieurs aspects du projet. Plusieurs de nos questionnements ont été clarifiés et nous souscrivons et continuerons de souscrire à l'essentiel des objectifs du projet Optilab. Par contre, nous demeurons persuadés que le changement de gouvernance n'est pas un préalable à l'optimisation et au maintien, sinon à l'amélioration de la qualité des services.

*Dans cette optique nous souhaitons **préparer** [et présenter] un **projet pilote sur l'implantation d'Optilab**, qui mettrait en exergue cette particularité. Les membres du conseil d'administration, de façon unanime, sont persuadés que nous pouvons comme organisation atteindre **tous** les objectifs visés par le projet Optilab tout en conservant la gouvernance sur nos ressources humaines, financières et matérielles.*

Nos éléments clés de réussite sont :

- *Nous avons déjà amorcé un travail majeur d'optimisation de nos laboratoires et il se continue;*
- *Nous travaillons déjà en étroite collaboration avec le CISSS du Bas St-Laurent pour le fonctionnement quotidien et sommes persuadés de pouvoir accroître encore la collaboration entre nos équipes;*
- *La structure d'âge des employés de nos laboratoires fait en sorte qu'il y aura très peu de départ à la retraite pour les laboratoires du CISSS de la Gaspésie au cours des cinq prochaines années. Dans ce cadre, la réduction de personnel par attrition ne pourra être la solution, si réduction il y a;*
- *Les défis liés au transport, au système d'information des laboratoires tout autant que ceux touchant aux éléments cliniques sur la préservation et le déplacement des échantillons demandent encore temps, analyse et réflexion;*

- *La capacité de notre organisation de mener à terme des projets d'envergure et d'atteindre des objectifs majeurs (ex : résorption du déficit de 21 M\$ dans de courts délais);*
- *En regard de ces quelques éléments clés, nous considérons qu'il n'y a pas d'urgence ni d'obligation pour enclencher, dès le 1^{er} avril, le transfert des ressources humaines, financières et matérielles des laboratoires.*
 - *Nous avons quand même convoqué un C. A. spécial (31 mars pm) pour une décision sur la convention de cession d'exploitation d'activités concernant les activités de laboratoire dans le cadre du projet Optilab. Nous vous demandons, incidemment, s'il serait possible de surseoir à cette obligation pour quelques jours, [pour présenter notre projet pilote et] ceci dans l'attente d'une réponse que nous souhaitons positive. »*

Les membres du conseil d'administration (C. A.) du CISSS de la Gaspésie tiennent à préciser qu'en vertu des démarches effectuées auprès du ministre M. Barrette et des réponses obtenues, ils demeurent persuadés, de façon unanime, que le CISSS de la Gaspésie peut atteindre tous les objectifs visés par le projet Optilab tout en conservant la gouvernance de ses ressources humaines, financières et matérielles.

CA-CISSSG-13-16/17-99

ATTENDU QUE le projet de réorganisation des laboratoires de biologie médicale « OPTILAB » a été approuvé au Comité de direction du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en octobre 2013 et qu'en juillet 2016, le MSSS annonçait au Comité de gestion du réseau la décision de transférer aux Centres serveurs identifiés les ressources liées aux activités de laboratoire médical des Centres associés;

ATTENDU QUE le CISSS de la Gaspésie souhaite se conformer au Manuel d'organisation de projet approuvé par le MSSS;

ATTENDU QUE la réorganisation prévoit la création de 11 grappes de laboratoires de biologie médicale au Québec, qui auront comme but une offre de services concertée et complémentaire;

ATTENDU QUE le CISSS de la Gaspésie fait partie de la grappe Bas-Saint-Laurent - Gaspésie également composée des installations suivantes :

CISSS du Bas-Saint-Laurent :

- Hôpital régional de Rimouski (Laboratoire serveur);
- Centre hospitalier régional du Grand-Portage;
- Hôpital Notre-Dame-du-Lac;
- CLSC de Pohénégamook;
- Hôpital Notre-Dame-de-Fatima;
- Hôpital d'Amqui;
- Hôpital de Matane;
- Hôpital de Mont-Joli;
- Centre hospitalier de Trois-Pistoles;

CISSS de la Gaspésie :

- Hôpital de Maria;
- Hôpital de Chandler;
- Hôpital de Sainte-Anne-des-Monts;

- Hôpital de Gaspé;
- CLSC de Paspébiac;
- CLSC de Murdochville;
- CLSC de Grande-Vallée;

ATTENDU QUE la réorganisation des services de laboratoires dans le cadre du projet OPTILAB n'a pas pour effet d'entraîner l'abolition des départements cliniques du CISSS de la Gaspésie;

ATTENDU QUE pour mettre en œuvre la réorganisation, le CISSS de la Gaspésie et le CISSS du Bas-Saint-Laurent ont procédé à l'élaboration d'une convention de cession d'exploitation de l'ensemble des activités de laboratoire exploitées dans les locaux du CISSS de la Gaspésie;

ATTENDU QU'il est opportun d'adopter cette convention;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'adopter la convention de cession d'exploitation d'activités concernant les activités de laboratoire dans le cadre du projet OPTILAB entre le CISSS de la Gaspésie et le CISSS du Bas-Saint-Laurent;
- d'autoriser la présidente-directrice générale à signer cette convention ou toute autre version pouvant comporter certaines modifications, dans la mesure où celles-ci n'affectent pas l'objet ou la finalité du projet ainsi que tout autre document qui peut être requis dans le cadre de la réalisation de cette convention.

4. GOUVERNANCE DU CISSS DE LA GASPÉSIE

4.1 DÉSIGNATION D'UN MÉDECIN EXAMINATEUR POUR LE CISSS DE LA GASPÉSIE RLS DE LA HAUTE-GASPÉSIE

Mme Chantal Duguay, présidente-directrice générale, présente ce point.

Selon le Règlement sur la régie interne du CISSS de la Gaspésie pour l'application de la procédure d'examen des plaintes qui concernent un médecin, un dentiste ou un pharmacien, de même qu'un résident en médecine, le conseil d'administration (C. A.) de l'établissement désigne, sur recommandation du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, un médecin examinateur qui exerce ou non sa profession dans une installation exploitée par l'établissement.

Le médecin examinateur de l'établissement est responsable envers le C. A. de l'application de la procédure d'examen des plaintes qui concernent un médecin, un dentiste ou un pharmacien de même qu'un résident en médecine (art. 42, LSSSS).

Dr Michel Hereish a fait part de sa démission, à compter du 1^{er} février 2017, au poste de médecin examinateur au CISSS de la Gaspésie pour les RLS du Rocher-Percé et de La Haute-Gaspésie, laissant ainsi un poste vacant.

CA-CISSSG-13-16/17-100

CONSIDÉRANT le poste vacant d'un médecin examinateur au CISSS de la Gaspésie pour les RLS du Rocher-Percé et de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT la vérification d'intérêts effectuée auprès des médecins des RLS du Rocher-Percé et de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par Dr Michel-Xavier Simard à faire l'analyse des plaintes médicales pour le CISSS de la Gaspésie – RLS de La Haute-Gaspésie;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de désigner Dr Michel-Xavier Simard comme médecin examinateur pour faire l'analyse des plaintes médicales pour le CISSS de la Gaspésie, RLS de La Haute-Gaspésie, conditionnel à la recommandation favorable du CMDP.

5. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

M^{me} Duguay a tenu des discussions avec le ministère eu égard aux services d'hémodialyse et elle indique leur volonté à ce que le service se développe rapidement. Par contre, une inquiétude est ressentie au niveau de la disponibilité des néphrologues. Un chargé de projet sera embauché pour implanter les services d'hémodialyse.

M. Jean-Pierre Collette indique qu'il déposera un montage financier qui apportera des précisions sur les étapes qui seront franchies.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CISSSG-13-16/17-101

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 17 h 05.



Richard Loiselle, président



Chantal Duguay, secrétaire